

CILSS

09589

OCDE

CLUB DU SAHEL

Comité permanent Inter-Etats  
de Lutte contre la Sécheresse  
dans le Sahel

LES ESPACES CEREALIERS REGIONAUX  
EN AFRIQUE DE L'OUEST

Séminaire de Lomé (Togo) - 6/11 novembre 1989

Initiation pour la mise en valeur  
des Plateaux Sénégalais (CERAVS)  
Etat Commissariat à la  
Centre National de Documentation  
Société civile

Esquisse régionale des flux de céréales  
en Afrique de l'ouest

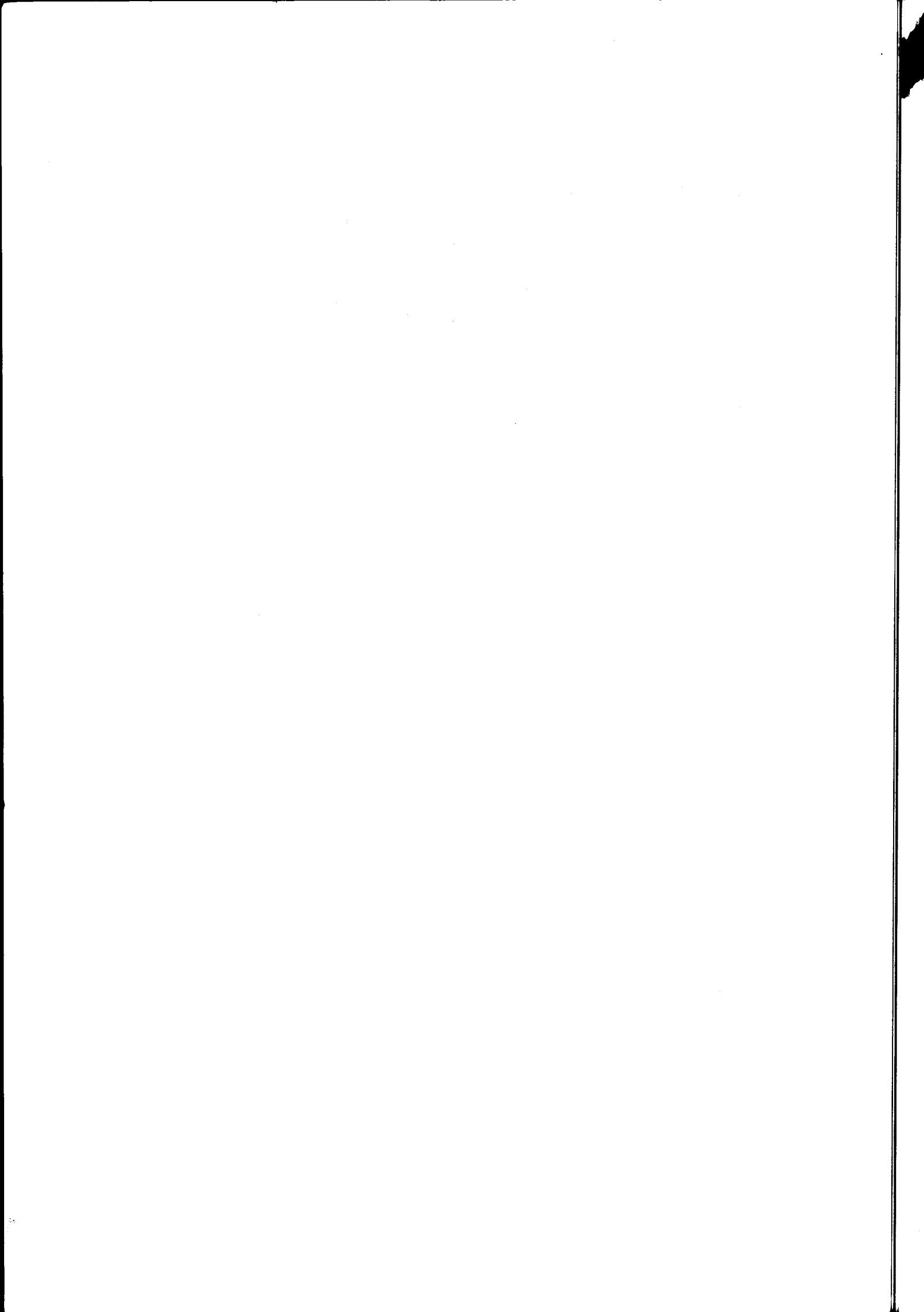
Jérôme COSTE

Institut de Recherches et d'Applications des Méthodes de Développement  
(IRAM)

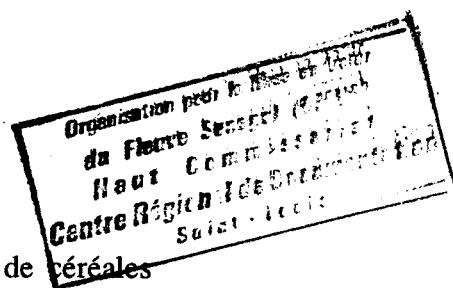
SL89/01  
Or. Fr.

OCTOBRE 1989





09589



Esquisse régionale des flux de céréales  
en Afrique de l'ouest

Jérôme COSTE

Les idées exprimées et les faits exposés dans ce document le sont sous la responsabilité personnelle des auteurs et n'engagent pas nécessairement l'OCDE, le Club du Sahel ou le CILSS.

88;00

Il est aujourd'hui largement admis que les statistiques officielles ne sont pas en mesure de rendre compte de la réalité des échanges commerciaux entre les pays d'Afrique de l'Ouest<sup>1</sup>.

**Manifestement, le commerce intrarégional de produits agricoles présente un dynamisme nettement supérieur à l'image qu'en donnent les statistiques nationales et internationales. Mais sur quels phénomènes ce dynamisme repose-t-il ?**

Dans le domaine céréalier, le commerce régional correspond, pour l'essentiel, à deux types de flux :

- les flux régionaux de céréales locales,
- les réexportations, par les pays côtiers, de denrées importées du marché mondial.

Quelle est la part respective de chacun de ces types de flux dans la dynamique commerciale régionale ?

- Cette dynamique reflète-t-elle, à travers la progression des réexportations, essentiellement une augmentation de la dépendance vis-à-vis des marchés internationaux ?
- Assiste-t-on, au contraire, à un renforcement des échanges de produits locaux entre des zones aux potentialités complémentaires ?

On peut également s'interroger sur le degré de stabilité (et les facteurs qui conditionnent celle-ci) de ces différents flux.

Ces questions sous-tendent les réflexions sur les politiques agricoles nationales et régionales en Afrique de l'Ouest. Une meilleure appréciation des volumes des échanges régionaux doit permettre d'éclairer les débats sur le développement des agricultures et sur les relations entre les espaces régionaux et leur environnement international.

**Les estimations du commerce céréalier présentées ici<sup>2</sup> sont avant tout des ordres de grandeur destinés à contribuer à la réflexion sur les politiques économiques.** Elles doivent nous permettre, ultérieurement, d'enrichir les méthodes d'observation du commerce intrarégional.

La méthodologie employée consiste à combiner le croisement des données statistiques avec des enquêtes de terrain. Celles-ci comprennent quatre types d'investigations :

- observation des marchés périodiques des espaces frontaliers,
- dépouillement des statistiques des principaux ports,
- enquêtes auprès des grands commerçants,
- étude des stratégies des Etats en matière de commerce extérieur.

Une telle démarche s'inscrit dans un processus de longue haleine et ne peut aboutir complètement dès sa première mise en oeuvre. L'étude des réexportations conduit à des résultats relativement précis. En revanche, pour ce qui concerne l'estimation des flux de céréales locales, la méthode doit être consolidée pour parvenir à des données plus détaillées et plus fiables. Enfin, il s'avère indispensable de constituer des séries pluriannuelles de données afin d'intégrer les fortes fluctuations qui affectent les échanges céréaliers régionaux.

---

<sup>1</sup> Le terme Afrique de l'Ouest désigne ici les 18 pays sur lesquels a porté l'étude des échanges céréaliers régionaux. Il s'agit des 16 Etats membres de la CEDEAO, plus le Cameroun et le Tchad.

<sup>2</sup> Cette communication repose sur les résultats de deux programmes d'études conduits par une équipe INRA (Montpellier) - UNB (Cotonou) - IRAM (Paris) et financés par le ministère français de la Coopération et le Club du Sahel :

- . "Echanges régionaux, commerce frontalier et sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest",
- . "Inventaire des politiques de maîtrise des échanges extérieurs de céréales en Afrique de l'Ouest".

**Les données présentées ici doivent donc être considérées avec beaucoup de prudence avant qu'elles soient confirmées ou infirmées par les travaux ultérieurs que notre équipe, et d'autres, conduiront<sup>3</sup>.**

## I - LE COMMERCE REGIONAL DE CEREALES IMPORTÉES DU MARCHE MONDIAL<sup>4</sup>

Le riz, le blé, la farine de blé et, dans une moindre mesure, le maïs constituent l'essentiel des céréales importées par les pays d'Afrique de l'Ouest.

La circulation régionale de ces produits comprend deux types de flux :

- les flux de transit, qui correspondent aux importations officielles des pays enclavés, via les ports des pays côtiers,
- les flux correspondant aux réexportations, de nature plus ou moins clandestine, pratiquées par nombre de pays de la région.

L'appréciation de l'ampleur de ces échanges intrarégionaux nécessite de disposer au préalable d'une vue d'ensemble des importations céréalières de la région.

### 1.1 - Les importations

La forte croissance des importations de céréales en Afrique de l'Ouest est un fait bien connu. Ce qui l'est moins, en revanche, c'est l'ampleur des disparités entre les sources habituellement utilisées<sup>5</sup>.

Ces écarts varient de 10% à 200%, voire plus dans certains cas<sup>6</sup>. Ils recouvrent des différences concernant la nature des informations contenues dans chaque série de données : période, type de flux, etc ... Ils résultent aussi des pratiques de sous ou sur-facturation ou de fausses déclarations qui affectent une partie des échanges de la région avec le reste du monde. Dans un tel contexte, les séries statistiques les plus couramment utilisées sous-estiment les volumes d'importation. Il s'avère donc indispensable de confronter les données des séries à

<sup>3</sup> Voir : "Echanges, politiques agricoles et dynamique des espaces régionaux en Afrique de l'Ouest". Programme d'étude et de recherche juillet 1989 - juin 1992. Equipe INRA-IRAM-UNB, juin 1989.

<sup>4</sup> Le traitement des données nécessaires à la rédaction de ce chapitre a été en grande partie réalisé par Patricia DIAZ CORVALAN, chargée d'études à l'IRAM.

<sup>5</sup> Les annexes n° 3 et 4 indiquent les évolutions respectives des importations de riz et de blé + farine de blé selon une méthode qui intègre partiellement les écarts entre les sources. Pour la période 1970/73 - 1983/86, ces tableaux font apparaître que :

- . la croissance annuelle moyenne des importations céréalières (riz, blé et farine de blé) des 18 pays de 8,4% ;
- . la croissance des importations de riz (10,2% par an) est supérieure à celle des importations de blé + farine de blé (7,4%) ;
- . les importations des pays côtiers progressent plus rapidement que celles des pays du CILSS, que ce soit pour le riz (12,2% contre 7,6%) ou le blé + farine de blé (7,5% contre 5,4%).

<sup>6</sup> Il faut noter que les écarts entre les différentes séries statistiques ne présentent aucune régularité. De ce fait, il est actuellement impossible de sélectionner une série qui serait la plus proche de la réalité pour un pays, un produit ou une période donnés. En revanche, il est possible d'écartier certaines sources (nationales ou internationales) afin de situer le volume des importations entre les valeurs fournies par deux sources.

caractère international<sup>7</sup> avec celles disponibles dans les pays importateurs, notamment les données portuaires. Sans être exemptes d'incohérences, les statistiques portuaires permettent d'améliorer sensiblement l'appréciation des flux d'importation.

Tableau n° 1

Importations de riz  
de 18 pays de la région  
(1986 et 1987, en milliers de tonnes) (1)

	CNUCED (2)	PORTS (3)	VALEURS
			MAXIMALES (4)
1986	1.587	2.181	2.277
1987	1.503	2.277	2.353

Notes :

- 1) Les données par pays, utilisées pour l'établissement de ce tableau, sont reportées sur les cartes n°1 et n°2.
- 2) Données "CNUCED" : données correspondant aux déclarations des pays exportateurs.
- 3) Données "Ports" : lorsqu'il n'a pas été possible de recueillir les données portuaires, la série est complétée par d'autres données nationales (douanes, ...) ou, dans peu de cas, par les données de la FAO ou celles de l'USDA.
- 4) Données "valeurs maximales" : la série est construite en retenant, pour chaque pays, la valeur la plus élevée parmi les deux séries "CNUCED" et "ports". Le résultat ainsi obtenu est, pour les 18 pays, supérieur au cumul de chacune des deux séries de référence.

On peut retenir que les importations de riz<sup>8</sup> en provenance du marché mondial des 18 pays se situent :

- . en 1986, entre 2,2 et 2,3 millions de tonnes,
- . en 1987, entre 2,3 et 2,4 millions de tonnes.

Les annexes n°1 et n°2 présentent les données d'importation de blé et de farine de blé, élaborées de manière similaire à celles concernant le riz. De ces tableaux, il ressort que :

---

<sup>7</sup> Série de la CNUCED, de la FAO, du CIB, de l'USDA, etc

<sup>8</sup> Soit l'ensemble : Les importations mentionnées dans cette communication recouvrent les flux d'aide alimentaire et les importations commerciales. La distinction précise des deux types de flux s'avère très difficile à réaliser.

. Les importations de blé en provenance du marché mondial des 18 pays se situent entre 1,9 et 2 millions de tonnes en 1986. L'année suivante, elles diminuent fortement pour atteindre environ 800.000 tonnes, à la suite de la fermeture des importations nigérianes.

. Les importations de farine de blé correspondent à 400.000 tonnes environ en 1986 et à 450.000 tonnes environ en 1987.

. Les importations totales de ces deux produits (exprimées en équivalent blé) se situent entre 2,3 et 2,5 millions de tonnes en 1986. Elles sont d'environ 1,4 million de tonnes en 1987.

### 1.2 - Le transit

Les flux de transit constituent les seuls flux régionaux de céréales importées qui soient enregistrés officiellement. Mais dans plusieurs cas, ils servent de support (ou d'écran) à des flux de réexportations. Ainsi, au Cameroun, une partie du riz acheminé au Nigéria via le port de Douala est officiellement enregistrée comme marchandise en transit à destination du Tchad ou de la République Centrafricaine.

**Les flux de transit du riz représentent une part relativement faible (5 à 10%) du volume total des importations.** En 1986, le transit à destination du Mali, du Burkina Faso, du Niger et du Tchad assuré par les ports de Dakar, Abidjan, Lomé et Cotonou, s'élève à 206.000 tonnes. En 1987, année durant laquelle les importations malaises sont officiellement suspendues, ce volume recule à 106.000 tonnes.

**Le transit de la farine de blé porte également sur des volumes restreints, qui correspondent à 10% environ du total des importations** <sup>9</sup>.

### 1.3 - Les réexportations

Les réexportations correspondent à des importations du marché mondial officiellement destinées à la consommation nationale, mais qui sont acheminées frauduleusement vers un, ou plusieurs, pays voisins. Ces opérations n'apparaissent ni dans les statistiques de transit ni dans celles d'exportation. Elles sont réalisées par de grands commerçants avec, dans plusieurs cas, l'appui des autorités du pays réexpéditeur.

Interdites par les règlements de la CEDEAO, elles sont le fait aujourd'hui de la plupart des pays côtiers. Au cours des dernières années, les réexportations de produits de luxe (tissus, alcools, cigarettes, bijoux, etc) ont régressé, subissant l'impact des crises nigériane et ghanéenne, au profit des réexportations de produits alimentaires, particulièrement celles de céréales.

#### a - Les méthodes d'estimation

L'estimation, pour un produit donné, du volume global des réexportations effectuées par un pays côtier repose principalement sur l'établissement d'un bilan "ressources - emplois" <sup>10</sup>. La

<sup>9</sup> Le blé en grains importé du marché mondial fait l'objet d'un commerce intrarégional assez restreint : quelques flux de transit à destination des minoteries des pays enclavés et pas de flux de réexportation. En revanche, une partie du blé importé et transformé dans les pays côtiers (principalement en Côte d'Ivoire et au Sénégal) donne lieu à un commerce intrarégional de pâtes alimentaires, biscuits, etc...

<sup>10</sup> L'établissement des bilans "ressources-emplois" repose sur les données suivantes :

- . importations : en général, données de la série "ports". Lorsque celles-ci divergent trop fortement avec les autres informations recueillies, une autre source est retenue.
- . production : données DIAPER pour les pays du CILSS et FAO pour les autres.

principale limite de cette méthode réside dans les faiblesses respectives des données utilisées : les incertitudes des données sur la production, la consommation et les importations se cumulent.

Ce problème est particulièrement aigu dans les pays dont le volume de consommation et/ou celui de production est élevé (voir ci-dessous le cas de la Côte d'Ivoire). Dans les pays de petite dimension, cette méthode permet de disposer d'une évaluation plus fiable du volume des réexportations .

Ces estimations globales sont enrichies des résultats d'enquêtes auprès des commerçants et des responsables des administrations nationales afin de préciser l'importance et les destinations des réexportations. Dans quelques cas, les enquêtes sur les marchés des zones frontalières ont contribué au repérage des circuits empruntés par ces flux.

Enfin, l'analyse fine des données financières et monétaires (notamment celles traitant de la circulation des billets) permet d'approcher le montant, en valeur, des importations et exportations non déclarées <sup>11</sup>.

#### b - Les réexportations de riz

Les cartes n°1 et n°2 représentent les flux de réexportation de riz que nous avons pu estimer pour les années 1986 et 1987.

Pour calculer ces flux, il a été nécessaire, pour chaque pays, d'effectuer des choix entre les différentes données disponibles à propos des importations, de la production et de la consommation. Lorsque l'arbitrage entre deux données n'était pas possible, faute d'informations complémentaires suffisantes, nous avons raisonné à partir de deux hypothèses (basse et haute). C'est le cas pour les importations du Cameroun <sup>12</sup> et pour la consommation ivoirienne <sup>13</sup>.

**En 1986, le volume estimé des réexportations de riz se situe entre 595.000 et 755.000 tonnes. En 1987, il est compris entre 615.000 et 745.000 tonnes.**

Ces quantités représentent, pour les deux années étudiées, de 26% à 32 % du volume des importations totales de riz selon les hypothèses retenues.

Une dizaine de pays de la région pratiquent, à des degrés divers, la réexportation de riz. Les destinataires de ces flux sont également assez nombreux, mais trois d'entre eux concentrent l'essentiel des achats. **Le Nigeria, le Sénégal et le Mali sont, en 1986 et 1987, les destinataires de 80% à 90% des réexportations de riz<sup>14</sup>.**

. consommation : enquêtes budget-consommation lorsqu'elles existent ; dans les autres cas, recours à différentes estimations : DIAPER, administrations nationales, travaux de recherche, etc

<sup>11</sup> Ces données n'ont pas été utilisées ici. Elles ont été employées dans l'étude approfondie de certains pays, en particulier le Bénin et la Gambie. Voir la communication d'Olivier VALLEE.

<sup>12</sup> En 1986, hypothèse basse = 232.000 t et hypothèse haute = 273.000 t. En 1987, respectivement 120.000 t et 182.000 t.

<sup>13</sup> En 1986, hypothèse haute = 580.000 t et hypothèse basse = 680.000 t. En 1987, respectivement 600.000 t et 710.000 t.

<sup>14</sup> En fonction des hypothèses retenues, la part du Nigeria se situe entre 54% et 67% ; celle du Sénégal entre 13% et 21% ; celle du Mali entre 8% et 13%

Ces données confirment la prééminence des différences de politiques économiques comme facteur déterminant l'ampleur et l'orientation des réexportations. Ces flux sont en effet polarisés par les pays qui ont adopté des politiques protectionnistes.

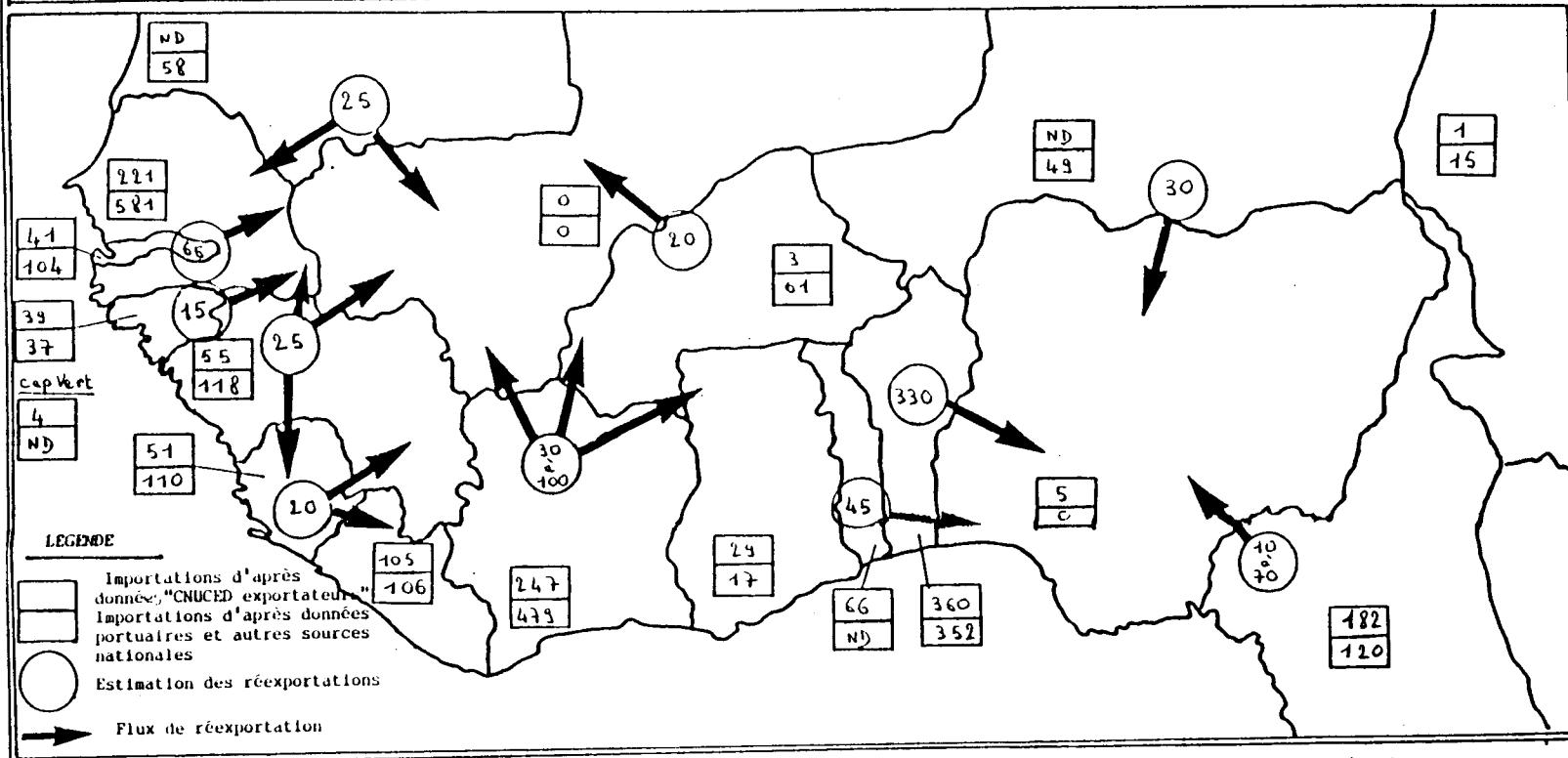
De ce fait, les volumes et les directions des réexportations présentent une instabilité élevée. Avant la fermeture des frontières du Nigeria aux importations de riz (en octobre 1985), les réexportations de riz totales atteignaient certainement des volumes nettement inférieurs à ceux répertoriés en 1986 et 1987.

Les données partielles recueillies pour l'année 1988 font apparaître de nouvelles fluctuations : baisse des réexportations du Bénin et hausse de celles réalisées par la Guinée<sup>15</sup>.

---

<sup>15</sup> Dans ce dernier cas, la progression de la réexportation est davantage liée à des modifications de la politique guinéenne qu'à des changements de politique au Sénégal ou au Mali.

Carte N° 2 - IMPORTATIONS ET ESTIMATION DES REEXPORTATIONS DE RIZ (1) - 1987 (en milliers de tonnes)



N.D. : Non disponible

(1) : Pour la présentation des données d'importation utilisées et des méthodes d'estimation des réexportations, se référer au texte.

(2) : L'estimation des réexportations minimum repose, entre autres hypothèses, sur un volume d'importation du Cameroun inférieur à celui pris en compte dans le calcul des "importations avant réexportations". Ceci explique que le total de la deuxième colonne soit différent de celui des deux autres.

Le poids respectif des différents pays dans les importations de riz se modifie donc sensiblement une fois les réexportations prises en compte. Le tableau n°2 confirme que le CILSS comprend à la fois des pays fournisseurs et des pays destinataires de riz réexporté. Après intégration des flux de réexportation, le cumul des importations de riz de cet ensemble régional n'est guère modifié (augmentation de 5% environ).

Si les réexportations constituent un détournement des politiques de protection mises en place par certains pays, l'ampleur de ces détournements est variable selon les cas.

Dans celui du Nigeria, l'arrêt des importations de riz semble, jusqu'à présent, peu efficace. De 1983 à 1985, la Fédération importait environ 600.000 tonnes de riz par an. Au cours des deux premières années de prohibition des importations, les réexportations parallèles acheminent vers les villes nigérianes de 370.000 t à 475.000 t de riz.

En revanche, la fermeture des frontières aux importations de blé paraît connaître plus de succès. En 1986, les importations nigériennes de blé et farine de blé s'élevaient à 1,2 million de tonnes équivalent blé. L'année suivante, les importations effectuées par le biais des réexportations représentent seulement 100.000 tonnes équivalent blé.

Au Sénégal, les importations de riz sont officiellement plafonnées à 340.000 tonnes depuis le milieu des années 1980. Si les déclarations de la C.P.S.P.<sup>16</sup> sont conformes à ce contingentement, les statistiques portuaires laissent supposer que les importations réalisées par le Sénégal sont nettement supérieures. Les réexportations des pays voisins accentuent ce détournement de la politique sénégalaise, puisqu'elles introduisent sur le marché sénégalais 100.000 t à 125.000 t supplémentaires de riz, soit environ un tiers du plafond officiel.

## II-LE COMMERCE REGIONAL DE CEREALES LOCALES

### 2.1 - L'image fournie par les données officielles

La base de données de la CNUCED offre l'avantage d'être la seule source à présenter les flux internationaux par origine et destination pour tous les types de marchandises et, théoriquement, l'ensemble des pays du monde. Elle repose sur les statistiques douanières recueillies auprès de chacune des administrations nationales.

Dans le cas de l'Afrique de l'Ouest (et de nombreux pays en voie de développement), l'exploitation des données de la CNUCED se heurte à une première difficulté : la discontinuité dans le temps des informations transmises par chaque pays. Lors d'une interrogation de la base effectuée en avril 1988, on ne disposait de données que pour 7 des 18 pays après 1981 et pour 3 seulement après 1983.

Dans ces conditions, l'analyse du commerce intrarégional de céréales à partir des données

---

<sup>16</sup> C.P.S.P. : Caisse de Péréquation et de Stabilisation des Prix. Détient le monopole des importations de riz brisé.

CNUCED n'a pu être effectuée que sur la période 1970-1980<sup>17</sup>. Les statistiques de la CNUCED ont été traitées selon la méthode de comparaison des déclarations de pays partenaires. Il s'agit de retenir la déclaration la plus importante entre celle de l'exportateur et celle de l'importateur<sup>18</sup>.

Cette méthode permet de réévaluer les volumes du commerce régional déclaré. Mais cette réévaluation est finalement faible, puisque le commerce régional calculé par ce traitement des données CNUCED est pour la période 1970-1980 :

- . de 25.000 tonnes par an, en moyenne, pour l'ensemble riz, mil-sorgho et maïs,
- . de 12.000 t par an pour les farines et semoules de blé.

Bien que les périodes ne soient pas identiques, l'estimation des flux de céréales locales à partir des enquêtes de terrain montrera que l'image du commerce régional fournie par la base CNUCED est très éloignée de la réalité des échanges. La principale cause de cette sous-estimation tient au fait que les échanges de produits agricoles sont mal enregistrés par les services douaniers.

## 2.2 - Les estimations possibles à partir d'enquêtes de terrain

### a - La méthode

Les enquêtes de marchés conduites, au cours de la campagne 1987/88<sup>19</sup>, sur 18 espaces frontaliers de la région poursuivaient plusieurs objectifs : estimation de l'ampleur du commerce frontalier ; compréhension du fonctionnement de celui-ci et analyse de ses impacts sur la dynamique des périphéries nationales<sup>20</sup>.

L'estimation du volume des transactions est, sans nul doute, le volet des enquêtes qui a soulevé le plus de difficultés. Plusieurs des équipes chargées des enquêtes n'ont pas pu appréhender les transactions réalisées au niveau des entrepôts, fréquemment situés à l'extérieur du cadre traditionnel du marché. Ces entrepôts jouent un rôle essentiel dans le commerce de réexportation, mais également dans celui des céréales locales.

D'une manière générale, la qualité des estimations quantitatives est fonction de la connaissance que l'on parvient à avoir des circuits empruntés par les céréales locales d'un pays à l'autre<sup>21</sup>. Les enquêtes sur les marchés ont sur ce point apporté des informations riches, notamment par l'observation de l'origine et de la destination des produits. Nous avons croisé ces informations avec les résultats des enquêtes menées par ailleurs auprès des réseaux marchands. Nous avons également cherché à tirer parti des recherches et études portant sur la commercialisation des produits agricoles dans les différents pays de la région.

<sup>17</sup> Voir SENIUK (A.) . - Le commerce intrarégional de céréales et de bétail en Afrique de l'Ouest à partir des données CNUCED. INRA-IRAM-UNB. A paraître.

<sup>18</sup> Cette méthode est fréquemment employée en économie internationale, pour appréhender les opérations de sous ou sur-facturation. Dans le cas présent, elle permet de tirer parti d'un phénomène observé fréquemment dans la région : le commerce de certains produits est prohibé d'un côté de la frontière (et donc non enregistré) tandis qu'il est autorisé de l'autre (et donc plus fréquemment enregistré). Les différences d'enregistrement reposent alors principalement sur des différences de politique.

<sup>19</sup> Les enquêtes sur les marchés de l'espace frontalier Nigeria - Cameroun - Tchad ont été réalisées en 1988/89. L'extrapolation des résultats a pris en compte cette spécificité.

<sup>20</sup> Voir la communication de J. IGUE.

<sup>21</sup> Voir : actes du séminaire de Cotonou (22-26 mai 1989) : synthèse et bilan des enquêtes. INRA - IRAM - UNB. A paraître.

L'identification des circuits permet de replacer les volumes de marchandises observées sur les marchés dans l'espace mais aussi dans le temps <sup>22</sup>. La carte n°3 présente, de manière schématique, les principaux circuits repérés <sup>23</sup>.

Les estimations du commerce régional présentées ci-dessous reposent donc à la fois sur le dépouillement des enquêtes, la valorisation de diverses données nationales (douanes, offices céréaliers, etc) et l'étude des circuits de commercialisation. La densité de ces informations varie sensiblement d'une frontière à l'autre et nous avons concentré nos efforts sur l'observation des échanges entre les pays du CILSS et les autres pays de la région. De ce fait, le commerce régional de céréales locales qui est esquissé ici est principalement celui qui met en relation les pays sahéliens avec les pays côtiers.

### b - Les résultats

**En 1987/88, le commerce intra-régional de mil et sorgho peut être estimé à 300.000 tonnes environ.**

Les principaux flux qui composent ce commerce sont :

- . les exportations nigériennes à destination du Niger qui représentent un tiers du volume total des échanges, soit près de 100.000 t.
- . l'écoulement d'une partie de la production du nord Cameroun vers le Tchad et le Nigeria,
- . les exportations du Bénin vers le Niger (estimées à 15.000 t),
- . les exportations ghanéennes destinées au Burkina (estimées à 20.000 t),
- . les ventes du Mali à ses voisins, Sénégal, Mauritanie et Côte d'Ivoire principalement.

Si l'on estime la production de mil et sorgho des 18 pays de la région à 14 millions de tonnes <sup>24</sup> et la production commercialisée à 1,9 millions de tonnes <sup>25</sup>, les échanges intra-régionaux représenteraient 15% environ du marché ouest-africain de mil et sorgho.

**Le volume des échanges intra-régionaux de maïs serait au minimum (les flux entre pays côtiers sont mal appréhendés) de 70.000 T environ en 1987/88.** Les principaux flux correspondent aux exportations du Bénin vers le Niger (environ 15.000 t), à celles du Ghana vers le Togo et le Burkina et aux ventes de la Côte d'Ivoire en direction du Mali et du Burkina.

Sur la base d'une production régionale brute de 4,2 millions de tonnes, ce commerce correspondrait à 12% du volume de la production commercialisée <sup>26</sup>.

**Pour ce qui est du paddy, les flux régionaux peuvent être estimés à 50.000 tonnes au minimum en 1987/88.** Ce commerce correspond en premier lieu aux exportations de paddy provenant de périmètres aménagés où la production est relativement concentrée : c'est le cas de la SEMRY

<sup>22</sup> Les récoltes céréalières de la campagne 1987/88 peuvent être considérées d'un niveau moyen, vis-à-vis des récoltes précédentes et suivantes. La production céréalière des pays du CILSS au cours des dernières années a évolué de la manière suivante : 4,3 millions de tonnes en 1984/85, 7,4 en 1985/86, 7,6 en 1986/87, 6,7 en 1987/88 et 9,3 (estimation) en 1988/89. (Source : CILSS / DIAPER, décembre 1988).

<sup>23</sup> On trouvera en annexe une carte décrivant plus précisément ces circuits.

<sup>24</sup> Sources : DIAPER pour les pays du CILSS. FAO et sources nationales pour les autres pays.

<sup>25</sup> En retenant les hypothèses suivantes : production nette = 90% de la production brute ; production commercialisée = 15% de la production nette.

<sup>26</sup> En retenant les mêmes hypothèses que pour le mil et sorgho.

au Cameroun qui exporte 15.000 à 20.000 tonnes vers le Nigeria et le Tchad<sup>27</sup>; c'est aussi celui des périmètres mauritaniens situés sur la rive droite du fleuve Sénégal qui en 87/88 ont écoulé 10.000 t de paddy au Sénégal. C'est probablement le cas également de l'Office du Niger (Mali) dont une partie de la production est acheminée au Niger et en Mauritanie. Les flux régionaux de paddy proviennent aussi de zones de production moins "concentrées", mais dont le volume global est important, situées au Ghana, en Côte d'Ivoire, en Sierra Leone et en Guinée. L'estimation proposée ici sous-estime certainement les flux régionaux correspondant à ces productions, dans la mesure où les échanges entre les pays côtiers de l'ouest de la région ont été peu appréhendés.

En retenant une production totale de paddy de 3,7 millions de tonnes et une production commercialisée, en riz, de 670.000 tonnes<sup>28</sup>, les échanges intrarégionaux représenteraient 4 à 5% du volume du commerce de riz local.

Ainsi, en 1987/88, 400.000 tonnes de céréales locales auraient été échangées entre les pays d'Afrique de l'Ouest, le Cameroun et le Tchad.

---

<sup>27</sup> Ces flux ont sensiblement baissé au cours des dernières années. En 1983, ils étaient évalués à 60.000 t de paddy.

<sup>28</sup>Hypothèses retenues : production de riz = 60% de la production de paddy ; production commercialisée = 30% de la production de riz.

### **III - CONCLUSION**

#### **3.1 - Bilan de la méthode**

Le recouplement des données statistiques et les enquêtes de terrain confirment l'insuffisance des données habituellement utilisées pour appréhender le volume des importations céréalières et celui du commerce intrarégional.

L'écart entre les données officielles et le volume réel des échanges est particulièrement important dans le cas des flux de céréales locales.

A l'échelle de l'ensemble de la région, les céréales ne représentent qu'une fraction de l'alimentation de base. L'étude de leurs flux n'éclaire qu'une partie des questions posées par la définition et la mise en oeuvre des politiques agricoles et alimentaires en Afrique de l'Ouest. L'observation des échanges doit donc être étendue aux autres produits alimentaires de base, en particulier les tubercules (manioc, igname, ...) et les produits animaux.

La circulation des céréales, que celles-ci soient importées ou d'origine locale, s'avère particulièrement intense au sein de certains sous-espaces. C'est au niveau de ces sous-espaces que l'esquisse régionale présentée ici pourra être utilement précisée.

#### **3.2 - Le poids des importations**

Le recouplement de différentes données d'importation permet de réévaluer le volume des importations céréalières de la région et de préciser le poids des importations vis-à-vis de la production céréalière régionale. En 1987, le volume total des importations de céréales<sup>29</sup> des 18 pays peut être estimé à 4 millions de tonnes. La production céréalière correspondante avoisine les 20 millions de tonnes. Autrement dit, la production régionale céréalière totale représente 83% du volume global des céréales disponibles.

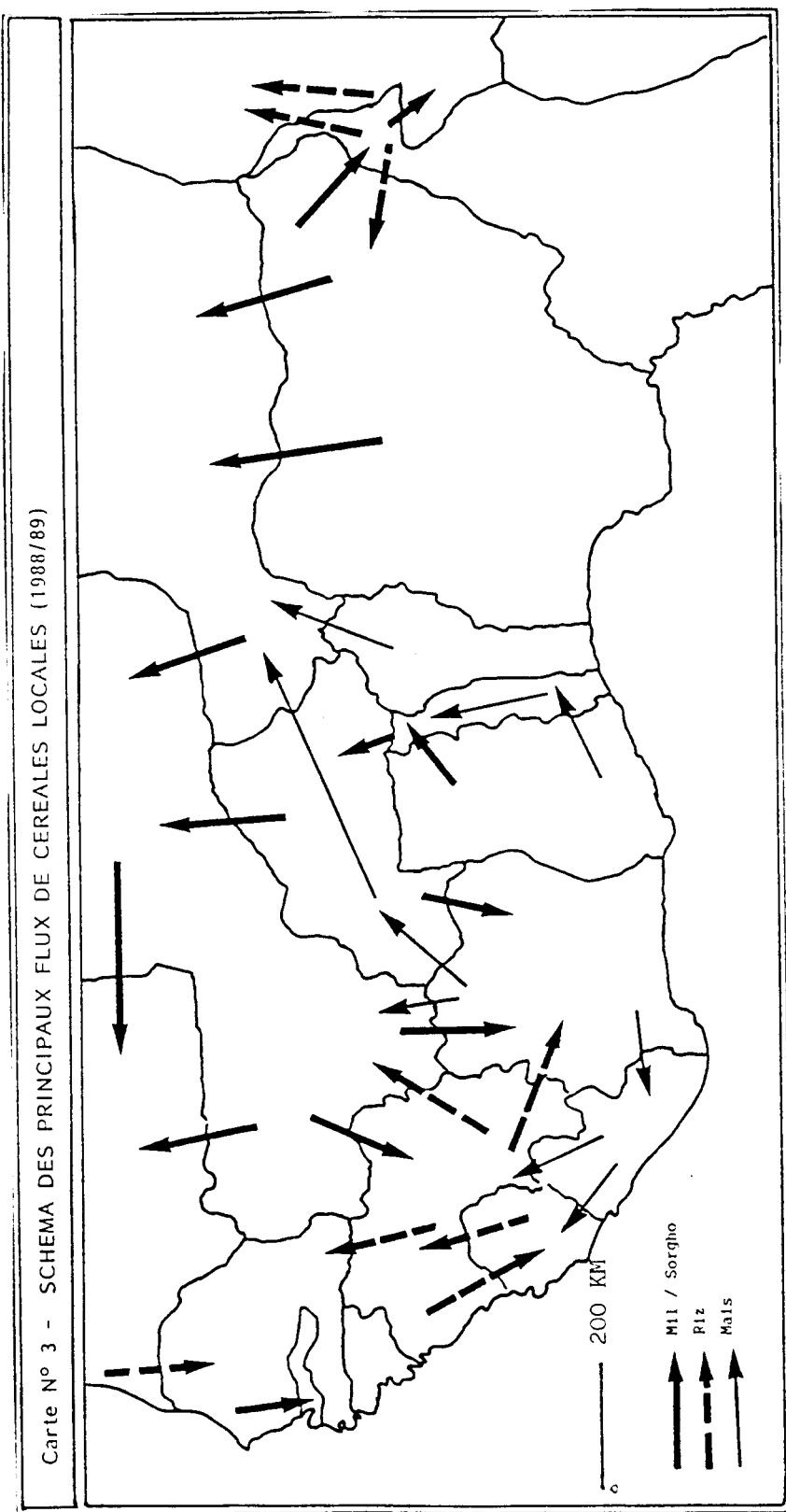
La part des productions nationales dans les disponibilités céréalières totales peut être évaluée à 80% pour les pays du CILSS et à 85% pour les pays côtiers<sup>30</sup>.

---

<sup>29</sup> soit les importations de riz, de blé et farine de blé, de maïs et de sorgho.

<sup>30</sup> CILSS : production céréalière globale = 6,4 millions t ; importations céréalières = 1,6 million t.  
Pays côtiers : production = 14 millions t ; importations = 2,4 millions t.

Carte N° 3 - SCHÉMA DES PRINCIPAUX FLUX DE CÉRÉALES LOCALES (1988/89)



3. En ce qui concerne le riz, le taux de couverture par les productions nationales peut être estimé à :

- 48% pour l'ensemble des 18 pays,
- 31% pour les pays membres du CILSS,
- 56% pour les pays côtiers.

### 3.3 - Le commerce transfrontalier

Le volume de céréales commercialisées représenterait un peu plus de 7 millions de tonnes : 3 millions t de céréales locales et 4 millions t de céréales importées. Ainsi, les denrées d'origine locale représentent 43% seulement du marché céréalier ouest-africain.

Les céréales qui font l'objet de transactions entre les 18 pays de l'espace considéré représentent un volume de 1,250 million de tonnes. Celui-ci se répartit entre :

- . les flux de céréales réexportées : environ 850.000 tonnes<sup>31</sup>,
- . et les flux de céréales locales : aux alentours de 400.000 t (dont 300.000 t de mil et sorgho).

**Le commerce transfrontalier (qu'il soit à courte ou longue distance) représente donc près de 20% de l'ensemble des transactions céréalier dans la région.**

Ce commerce intrarégional repose pour deux tiers sur les réexportations et pour un tiers sur les échanges de céréales locales. Ces proportions sont susceptibles d'être modifiées lorsque les flux de céréales locales entre pays côtiers seront mieux appréhendés. On peut en effet disposer d'estimations relativement complètes des réexportations alors que les flux de céréales locales sont probablement sous-estimés du fait de la connaissance insuffisante de certains circuits, notamment ceux qui relient les pays côtiers.

Le poids du Nigeria dans le commerce intrarégional est particulièrement élevé : il est le destinataire de 65% à 70% des flux de réexportation et exerce un rôle prépondérant dans les échanges régionaux de mil-sorgho (à l'exportation) et de paddy (à l'importation).

---

<sup>31</sup> On a retenu ici l'hypothèse de réexportation maximum.

**ANNEXE N°1**  
**IMPORTATION DE BLE ET DE FARINE DE BLE<sup>1</sup>**  
**EN 1986 (en milliers de tonnes)**

PAYS	BLE		FARINE DE BLE		BLE + FARINE DE BLE <sup>2</sup>		
	CNUCED	PORTS	CNUCED	PORTS	CNUCED	PORTS	MAX <sup>3</sup>
BENIN	27,9	28,9	2,2	4,2	31	34,9	34,9
BURKINA FASO	30,1	30	1,1	13,9	31,7	49,9	49,9
CAMEROUN	34,6	33,2	137,5	152,3	231,2	251	251
CAP VERT	13,1	ND	4,3	ND	19,2	ND	19,2
COTE D'IVOIRE	218,9	212	0,1	1,2	219	213,7	219
GAMBIE	0	0	16,7	ND	23,9	ND	23,9
GHANA	82,8	100	0,1	ND	82,9	100	100
GUINEE BISSAU	9,7	ND	3,2	5	14,3	7,1	14,3
GUINEE CONAKRY	0	0	51,1	56,1	73,1	80,2	80,2
LIBERIA	19	ND	0,7	ND	20	ND	20
MALI	18,7	5,3	2,4	6,7	22,1	14,9	22,1
MAURITANIE	24,8	102	57	40	106,3	159,2	159,2
NIGER	0	2	17	0	26,3	26,3	26,3
NIGERIA	1141,1	1200	75,6	ND	1249,2	1200	1249,2
SENEGAL	133,1	72	1,5	0	135,2	72	135,2
SERRA LEONE	17	ND	8,3	11	28,9	15,7	28,9
TCHAD	6,1	15	4,7	4,5	12,8	21,4	21,4
TOGO	39,8	ND	2,3	ND	43,1	ND	43,1
<b>TOTAL<sup>4</sup></b>	<b>1816,7</b>	<b>1899</b>	<b>368,8</b>	<b>411,6</b>	<b>2343,9</b>	<b>2282,7</b>	<b>2497,8</b>

1 : Pour la présentation des sources utilisées, voir le texte de la communication.

2 : En équivalent blé.

3 : Valeur la plus élevée parmi les séries "CNUCED" et "Ports".

4 : Lorsque les données ne sont pas disponibles, le total est calculé en utilisant les données correspondantes de l'autre série.

**ANNEXE N°2**  
**IMPORTATION DE BLE ET DE FARINE DE BLE<sup>1</sup>**  
**EN 1987 (en milliers de tonnes)**

<b>PAYS</b>	<b>BLE</b>		<b>FARINE DE BLE</b>		<b>BLE + FARINE DE BLE<sup>2</sup></b>		
	<b>CNUCED</b>	<b>PORTS</b>	<b>CNUCED</b>	<b>PORTS</b>	<b>CNUCED</b>	<b>PORTS</b>	<b>MAX<sup>3</sup></b>
BENIN	21	22	10,3	10,8	35,7	37,4	37,4
BURKINA FASO	22,2	25,6	4,6	16,8	28,8	49,6	49,6
CAMEROUN	30,1	30	168	202,9	270,3	320,1	320,1
CAP VERT	16,9	ND	0	ND	16,9	ND	16,9
COTE D'IVOIRE	250,5	255,7	4,6	1,8	257,1	258,3	258,3
GAMBIE	0	0	16,6	ND	23,7	ND	23,7
GHANA	85,4	ND	9,9	ND	99,6	ND	99,6
GUINEE BISSAU	0	0	6,1	5,6	8,7	8	8,7
GUINEE CONAKRY	0	0	58,9	52,7	84,3	75,4	84,3
LIBERIA	6,7	ND	1,9	ND	9,4	ND	9,4
MALI	12	11	3	4	16,3	16,7	16,7
MAURITANIE	17,5	80	60,8	42	104,4	140,1	140,1
NIGER	ND	7,4	ND	8	ND	18,8	18,8
NIGERIA	1,8	0	15,1	0	23,4	0	23,4
SENEGAL	84,3	138,2	1,2	0	0	86	138,2
SIERRA LEONE	25,6	17,6	16,7	16,9	49,5	41,8	49,5
TCHAD	ND	ND	26	ND	37,2	ND	37,2
TOGO	60,7	ND	0,8	ND	61,8	ND	61,8
<b>TOTAL</b>	<b>642,1</b>	<b>757,2</b>	<b>412,5</b>	<b>416,7</b>	<b>1231,9</b>	<b>1353</b>	<b>1393,7</b>

1 : Pour la présentation des sources utilisées, voir le texte de la communication.

2 : En équivalent blé.

3 : Valeur la plus élevée parmi les séries "CNUCED" et "Ports".

4 : Lorsque les données ne sont pas disponibles, le total est calculé en utilisant les données correspondantes de l'autre série.

**ANNEXE N°3**  
**EVOLUTION DES IMPORTATIONS DE RIZ**  
**ENTRE 1970 ET 1986**  
(ben tonnes)

PAYS	MOYENNE 1970/1973	MOYENNE 1983/1986	TCAM <sup>1</sup>
BENIN	8.450	53.607	14,11
BURKINA FASO	1.320	67.325	32,43
CAMEROUN	22.956	402.275	22,70
CAP VERT	3.808	11.710	8,35
COTE D'IVOIRE	100.270	355.165	9,45
GAMBIE	11.247	48.387	10,98
GHANA	41.546	49.305	1,23
GUINEE BISSAU	23.089	46.003	5,05
GUINEE CONAKRY	26.750	83.380	8,46
LIBERIA	51.610	84.585	3,59
MALI	26.434	141.105	12,71
MAURITANIE	18.925	73.740	10,20
NIGER	2.721	21.795	169,02
NIGERA	4.617	346.802	36,14
SENEGAL	195.350	356.140	4,38
SIERRA LEONE	34.672	42.296	1,43
TCHAD	26	13.532	56,32
TOGO	3.444	61.804	22,90
<b>TOTAL</b>	<b>577.235</b>	<b>2.258.956</b>	<b>10,24</b>

Source: FAO (SSB) et CNUCED (déclarations des pays exportateurs). Par pays et période, on a retenu celle de ces deux sources qui présente la valeur la plus élevée.

1: Taux de Croissance Annuel Moyen.

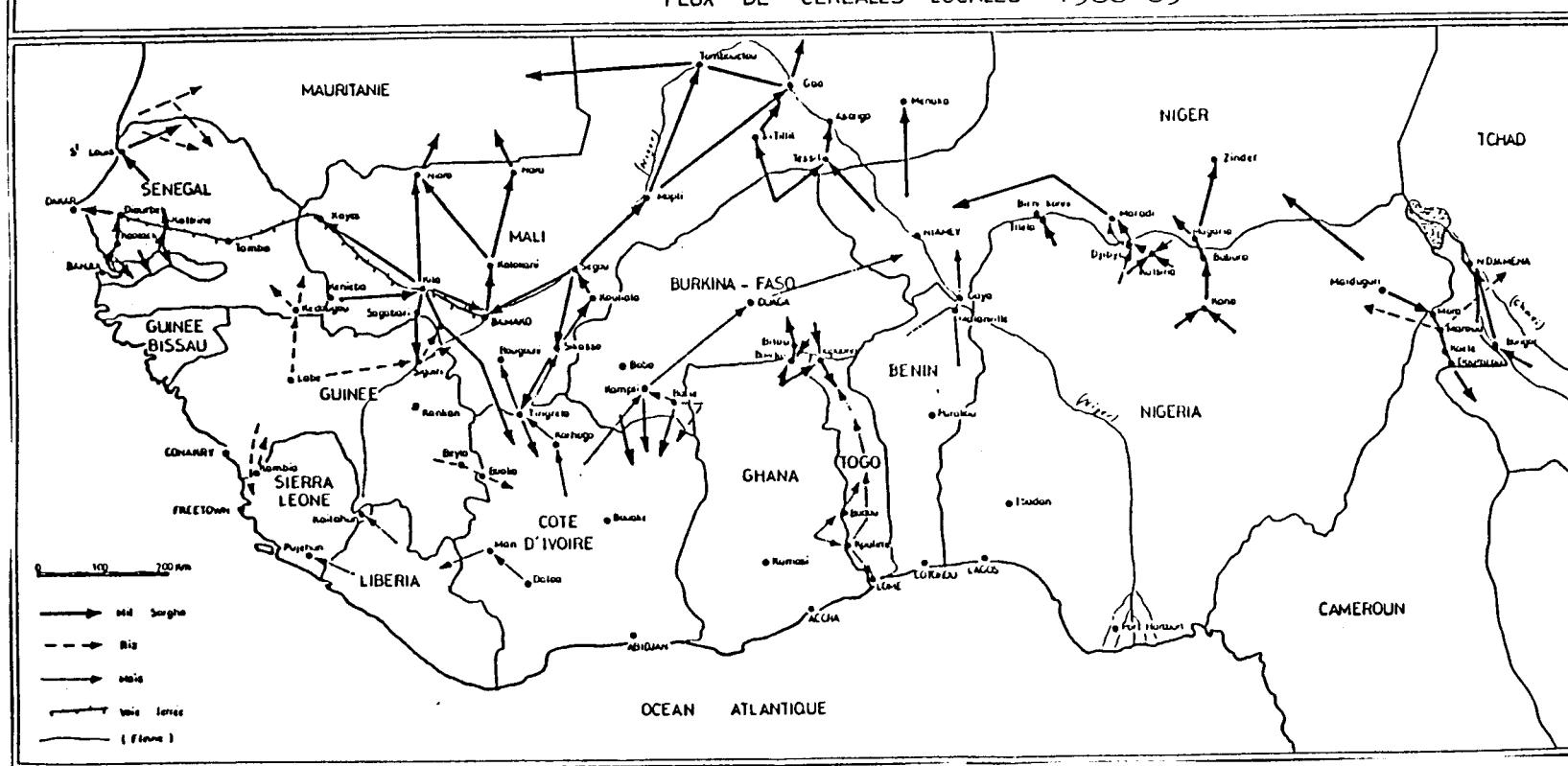
**ANNEXE N°4**  
**EXPORTATION DES IMPORTATIONS DE BLE**  
**ET DE FARINE DE BLE ENTRE 1970 ET 1986**  
**(en tonnes équivalent blé)**

PAYS	MOYENNE 1970/1973	MOYENNE 1983/1986	TCAM <sup>1</sup>
BENIN	20.246	35.172	4,02
BURKINA FASO	26.597	36.848	2,36
CAMEROUN	64.735	177.959	7,49
CAP VERT	5.581	18.134	8,78
COTE D'IVOIRE	87.766	220.781	6,81
GAMBIE	3.859	25.794	14,53
GHANA	99.875	95.324	-0,33
GUINEE BISSAU	12.520	8.963	-2,36
GUINEE CONAKRY	24.425	62.153	6,90
LIBERIA	13.710	21.648	3,32
MALI	16.294	41.030	6,82
MAURITANIE	20.232	162.358	16,04
NIGER	8.066	36.123	11,30
NIGERIA	410.502	1.444.391	9,40
SENEGAL	133.920	136.890	0,16
SIERRA LEONE	36.454	27.069	-2,10
TCHAD	10.792	30.097	7,60
TOGO	14.797	44.635	8,21
<b>TOTAL</b>	<b>1.010.371</b>	<b>2.625.369</b>	<b>7,06</b>

Source: FAO (SSB) et CNUCED (déclarations des pays exportateurs). Par pays et période, on a retenu celle de ces deux sources qui présente la valeur la plus élevée.

1: Taux de Croissance Annuel Moyen.

**FLUX DE CEREALES LOCALES 1988-89**



22

ANNEXE 5